

V.- HISTORIQUE DU COLLOQUE

Jeudi 15 décembre
9h à 11 h

Discussion et débat sur l'ensemble du problème.

11h30

Présentation, discussion et adoption des conclusions.

14h

Excursion à Louvain, Visite de la Collégiale St. Pierre, de l'Hôtel de Ville et du Grand-Béguinage

A. - Organisation.

L'organisation du colloque sur la création et l'organisation du Centre international de documentation de l'ICOMOS s'inscrit dans le cadre du programme d'activité qui a été fixé par l'Assemblée générale de Cracovie les 24 et 25 juin 1965.

Il convient de rappeler que c'est à la demande de l'UNESCO et conformément à l'art.5b de ses statuts que l'ICOMOS se propose de créer un Centre international de documentation en matière de doctrine, de législation et de technique de préservation des monuments et des sites.

L'initiation du Colloque revenant au Comité national belge, celui-ci se chargea de son organisation qui fut subventionnée par le Gouvernement belge. Le Comité national belge a également bénéficié de la collaboration de l'Institut royal du Patrimoine artistique qui a notamment mis à la disposition du Colloque les salles de conférences nécessaires.

Les Comités nationaux ont été invités à envoyer un représentant chargé de faire connaître leur conception sur l'organisation, les buts et les activités du Centre à créer. De plus, les organisations internationales intéressées ont été invitées à envoyer un observateur (UNESCO, ICOM, FID, UIA, Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels, Rome).

B. - Buts du Colloque.

Il était évident que le problème de la documentation allait se poser assez rapidement pour l'ICOMOS. Il fallait donc prévoir sans tarder l'organisation d'un Centre habilité non seulement à traiter et à analyser toutes les informations parvenant au siège de l'ICOMOS mais également à recueillir toutes les informations nécessaires au fonctionnement et à la réalisation de la mission et des objectifs que s'est assigné l'organisation.

Si le but du Colloque était clairement précisé dès le départ, il n'en était pas de même au sujet de la nature et des activités du Centre. Il était donc utile de connaître les desideratas des divers Comités nationaux et de confronter les points de vue afin de déterminer la fonction même du Centre. Ces problèmes firent l'objet de discussions et d'échanges de vue au terme desquels les participants se mirent d'accord sur un certain nombre de "Résolutions".

C. - Enquête préalable

Avant d'organiser la confrontation qui fit l'objet du présent Colloque, il s'est avéré utile de rassembler une première documentation de base en vue de connaître les propositions et suggestions des Comités nationaux dont certains n'auraient éventuellement pas la possibilité d'envoyer un délégué au Colloque et, par conséquent, d'y faire entendre leur point de vue. A cet effet, le Secrétariat général a procédé à une enquête préalable auprès des divers Comités nationaux. Un certain nombre d'entre eux n'ont pas manqué de faire des propositions très détaillées, qui ont été étudiées avec le plus grand soin. Partant de ces données et de l'analyse du problème posé, il fut possible de rédiger une synthèse dans le Rapport introductif général. Les points essentiels de celui-ci, complétés par les exposés que firent les délégués et observateurs, furent ensuite discutés. C'est donc de ces travaux que résulte le présent rapport qui reprend les exposés préalables et tente de faire la synthèse des discussions qui s'ensuivirent.

D Résultats de l'enquête préalable

De l'analyse des rapports préliminaires envoyés par les Comités nationaux d'Allemagne, d'Autriche, de Hongrie, d'Inde, des Pays-Bas, de Pologne, de Syrie, de Tchécoslovaquie, d'URSS, de Yougoslavie, il ressort que l'attention des Comités nationaux s'est portée sur six grands problèmes. On notera également que ces Comités sont unanimes à souhaiter la création d'un Centre de documentation de l'ICOMOS.

Objet et limite de la documentation

La définition de l'objet de la documentation ne pose pas, à priori, de trop grandes difficultés, mais il n'en est pas de même pour ses limites.

A cet égard, la principale difficulté réside, semble-t-il, dans la définition des critères devant déterminer si tel ou tel monument peut intéresser le Centre de documentation. Il serait toutefois préjudiciable pour l'avenir du Centre de fixer préalablement des limites trop strictes alors que la dif-

ficulté essentielle à laquelle se heurte tout Centre de documentation est de rassembler, d'obtenir et d'acquérir la documentation. En outre, une certaine sélection se fera tout naturellement.

But de la documentation

La documentation réunie doit contribuer à l'étude, à la conservation, à la sauvegarde, à la mise en valeur et à l'exploration de nouvelles possibilités d'utilisation des monuments historiques. C'est dire que cette documentation doit porter sur les points de vue historique, législatif, administratif et social - et ici l'aspect du tourisme trouve sa place - sans négliger les importants problèmes techniques et budgétaires. Ces notions définissent, d'une manière très large, quelques activités futures du Centre : il doit être un organe d'information et de recherches; il doit également jouer un rôle de coordination dans ces deux domaines.

3 Nature de la documentation

Cette documentation doit comprendre une bibliothèque, une photothèque, des archives se composant, entre autres, de cartes, de plans, de relevés photogrammétriques, de fichiers, etc. Si la bibliothèque est un élément indispensable, le Centre ne peut cependant pas se limiter à ce seul élément puisque quantités d'informations ne se présentent pas sous forme d'imprimés (livres ou périodiques). Une importante documentation photographique est évidemment essentielle pour l'étude d'un monument ou d'un ensemble monumental non seulement au point de vue de l'histoire mais également aux points de vue de la technique ou de la restauration. Il en va de même pour les plans, les relevés photogrammétriques et les cartes à grande échelle indispensables aux études.

La documentation sera donc très diversifiée puisqu'elle devra porter sur tous les problèmes de la conservation des monuments et leur étude ainsi que celle des techniques et des matériaux, des altérations, des questions législatives et sociales, etc. Elle devra en fait recouvrir tous les buts que s'assigne l'ICOMOS.

4 Origine de la documentation

La documentation (livres, revues, photos, plans et relevés, etc.) sera fournie, en grande partie, par les divers Comités nationaux qui, à ce point de vue, auront à jouer un rôle très important dans la création de cette documentation. En outre, le Centre devant être amené à collaborer avec d'autres organismes internationaux comme l'UNESCO, l'UIA, la FID et le Centre International d'Etudes pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels de Rome, il en résulte

tera des échanges d'informations et par conséquent un apport mutuel au point de vue de la documentation. Celle-ci ne devrait cependant pas dépendre uniquement de ces deux sources qui ne pourront recouvrir l'ensemble des problèmes. C'est dire que le Centre devra disposer de moyens financiers pour acquérir une partie des documents dont il aura besoin.

Traitement de la documentation

Dans leurs rapports préliminaires, les divers Comités nationaux n'ont pas manqué d'aborder ce problème essentiel. Tous envisagent la réalisation d'un réseau de fichiers permettant l'exploitation de la documentation à constituer. Certains d'entre eux proposent doré et déjà un certain nombre de rubriques pour le classement des fiches. C'est ainsi que pour chaque monument pour lequel le Centre posséderait de la documentation, il conviendrait de prévoir un classement topographique, typologique et chronologique. A ce classement de base, d'autres Comités estiment nécessaires, à juste titre, d'ajouter d'autres rubriques particulièrement intéressantes comme : méthodes de conservation et de restauration, méthodes d'examen, altération des matériaux, équipement des laboratoires, nouveaux matériaux, climat, microclimat et lutte contre l'humidité, législation, répertoire des institutions et des laboratoires, bibliographie, etc. Il est évident qu'un réseau de fichiers très fouillés constitue l'instrument de base essentiel pour l'exploitation de la documentation. Ce sont les fichiers qui rendent une documentation opérationnelle. Sans eux, la recherche est paralysée, voire même inefficace. La constitution de fichiers constitue donc pour le Centre une mission essentielle et de la plus haute importance.

Des Comités proposent, en outre, d'envisager dès à présent une exploitation mécanographique de la documentation. Par contre, d'autres Comités estiment qu'il est prématuré d'étudier le problème, les principes et les méthodes de classification dépendant de la nature de la documentation, les solutions devant être trouvées par le Centre lui-même. Comme la constitution de cette documentation n'a pas encore débuté d'une manière systématique, il est évident que toutes ces propositions devront être réétudiées d'une manière plus approfondie lorsque le Centre sera créé.

6 Diffusion

Cette question a été soulevée par de nombreux Comités nationaux. Des propositions précises ont été faites dans ce sens. Parmi elles, on retiendra, par exemple, la diffusion d'un sommaire des périodiques et des notes de synthèse sur la conservation des monuments.

Le Centre de documentation ayant pour but d'être un organe d'information et de recherches et devant assumer un rôle de coordination dans ces deux domaines, il est naturel qu'il doive, en conséquence, assumer aussi une mission dans le domaine de la diffusion des informations. Cette mission doit être active, c'est-à-dire que le Centre ne doit pas se limiter au rôle d'une simple "boîte aux lettres" en se bornant à recevoir des demandes d'informations et à transmettre celles-ci à un expert. De même que le Centre ne doit pas attendre que l'information lui parvienne et qu'il doit aller au devant d'elle, il doit également prévenir les demandes d'informations par la diffusion de renseignements qui auront dû être au préalable analysés et confrontés avec d'autres données. Le Centre ne doit donc pas seulement être un simple relai dans la diffusion de l'information puisqu'il est également un organe de recherches. De cette manière, les renseignements diffusés ne serviront pas seulement au seul expert qui en a fait la demande mais pourront également servir à l'ensemble des Comités nationaux et à toutes les institutions intéressées.

Cette diffusion doit être tout à la fois systématique et occasionnelle suivant la nature des problèmes qui peuvent se poser. Elle doit porter sur un renseignement pur et simple mais aussi sur une information déjà analysée et basée sur une étude comparative effectuée par le Centre.